

## Directives Petites scènes

### 1. **Objet**

- 1.1 Soutenir des projets contribuant à promouvoir, à entretenir et à diffuser la création dans le domaine des petites scènes ainsi que des projets de formation permanente.

### 2. **Dispositions générales**

- 2.1 Dans le domaine des petites scènes, tous les aspects de la création professionnelle, dans leurs différents styles, sont pris en considération, mais les créations novatrices et les représentations d'auteurs suisses sont particulièrement privilégiées.

### 3. **Bénéficiaires**

- 3.1 Tournées à vocation suprarégionale comprenant au moins 6 spectacles dans 4 cantons différents de Suisse alémanique; en Suisse romande, au moins 4 spectacles dans 3 cantons; au moins 4 manifestations au Tessin. En cas de tournées combinées avec l'étranger, les spectacles donnés en Suisse doivent être au moins aussi nombreux que ceux donnés à l'étranger.
- 3.2 Projets d'échange d'importance culturelle pour les diverses régions linguistiques.

### 4. **Activités non soutenues**

- 4.1 Productions vidéo et de CD.
- 4.2 Simple couverture des coûts de production.
- 4.3 Manifestations à caractère commercial.
- 4.4 Spectacles de bienfaisance.
- 4.5 Manifestations ayant déjà eu lieu; pour les tournées, la demande doit nous être soumise au moins avant le début de la tournée.
- 4.6 Infrastructures.
- 4.7 Gestion d'écoles publiques et privées.
- 4.8 Productions en amateur.